Compte-rendu réunion du 29 mars 2022

Tous les conseillers sont présents

**Compte administratif 2021**

En fonctionnement,

Total des dépenses : 516 608.32 Total des recettes : 576 792.28

d’où un excédent de 60 183.96€ auquel il faut ajouter l’excédent du 31/12/2020 de 258 431.92€ soit un excédent cumulé de 318 615.88 €

En Investissement :

Total des dépenses : 440 076.23 € Total des recettes : 601 337.88 €

d’où un excédent de 161 261.65 € auquel il faut déduire le déficit du 31/12/2020 de 230 568.21€ soit un résultat de clôture de - 69 306.56 €

**Globalement, la commune présente un excédent global de 249 309.32 €**

Il est inscrit en restes à réaliser dépenses 65 000 € pour permettre de payer les travaux en cours depuis le début de l’année et en restes à réaliser recettes 131 780 € (subventions attendues)

**Vote des subventions 2021**

\_ Villedieu intercom (participation voyage 3 jeunes) 150.00 €

\_ Soins palliatifs du Sud-Manche 80.00 €

\_ Association Sportive Brécéenne (participation pour 10 enfants) 250.00 €

\_ Association Vivre ensemble solidarité transport 100.00 €

\_ Banque alimentaire de la Manche 80.00 €

\_ Association CADUSÉE 1 098.00 €

\_ Association des donneurs de sang de St POIS 100.00 €

\_ Avranches FM 50.00 €

\_ Club de l'amitié de ST LAURENT DE CUVES 150.00 €

\_ Société de chasse St POIS ST LAURENT DE CUVES 150.00 €

\_ Comité des fêtes de ST LAURENT DE CUVES 1 100.00 €

\_ UNACITA anciens combattants 150.00 €

**Travaux de sécurisation du bourg**

Le conseil valide la proposition d’honoraire en faveur du conseil départemental pour les travaux de sécurisation du bourg, Montant 6002.40 € HT.

**Convention entre la commune et Mr RUBY**

Le conseil valide la convention proposée par Mr le Maire entre la commune et Mr RUBY.

La commune met à disposition la parcelle ZM N°28 contre la mise à disposition des parcelles ZM 23 et 109 en partie ou en totalité pour sécuriser l’accès au terrain du festival.

**Divers**

\_ Mise à jour de la liste des immeubles communaux pour le contrat d’assurance (validation du retrait du bar et son logement, mise à jour de la superficie du restaurant)

\_ Le conseil valide le devis de Mr JANOU pour le renouvellement des photos sur les panneaux installés dans le bourg. Coût 1 050,00 €

\_ Dans le cadre de l’installation d’une armoire de la société ORANGE le long de l’ancien terrain de foot, le conseil modifie la délibération prise en septembre dernier sur un point : le montant de l’indemnité reçue, elle sera unique et non annuelle et d’un montant de 339 €.

\_ Le conseil départemental de la Manche en partenariat avec Manche Numérique apportent leur soutien aux communes pour améliorer l’adressage. Une commission sera mise en place au sein du conseil pour suivre ce dossier ; Ceci afin de faciliter entre autres, les secours à domicile, les livraisons des colis et à terme le raccordement à la fibre optique.